PLAN D'ACTION EN ENVIRONNEMENT 2020-2021

brossard.ca

brossard

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Démarche	3
Mot de la mairesse	4
Mot de la présidente	5
Gestion environnementale	6
Sol et biodiversité	8
Air et changements climatiques	10
Eau	12
Nuisances	13
Matières résiduelles	14
Conclusion	15

Coordination : Direction de l'urbanisme et Direction des communication

Graphisme : Idéealiste

Crédit photos couvertures : Alain Rinfret photographe

Édition : Ville de Brossard

Disponible en ligne à brossard.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020.

PRÉAMBULE

En avril 2013, Brossard se dotait d'une politique environnementale permettant de définir clairement ses intentions et engagements quant à ses interventions en matière d'environnement. Ce document stratégique repose sur six enjeux distincts :

GESTION ENVIRONNEMENTALE | NUISANCES
AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES | EAU
SOLS ET BIODIVERSITÉ | MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans le but de consolider la planification des actions prioritaires à réaliser et de souligner l'importance que la Ville accorde à la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement, la municipalité a souhaité se doter d'un nouveau plan d'action en environnement pour 2020-2021. Ce document regroupe donc une liste d'actions prioritaires, articulées autour des six enjeux, à réaliser d'ici 2021.

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Participation citoyenne et consultation auprès des directions

Soucieuse de développer un plan d'action qui réponde à ses priorités et préoccupations propres, la Ville a entrepris un processus de consultation auprès de la population et au sein de l'administration municipale. La participation des membres de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) a également été sollicitée tout au long du projet.

Citoyens et organismes	• Sondage en ligne • Tables de discussion
CEDD	• Collaboration sollicitée tout au long du processus
Directions	• Rencontres personnalisées avec toutes les directions concernées par la mise en œuvre des actions

Au terme de cet exercice, plus d'une centaine d'actions ont été ont été identifiées.

Démarche de priorisation (grille de pondération)

Afin d'ordonnancer ces actions en fonction de leur degré de priorité, une démarche de priorisation a été élaborée, regroupant différents critères environnementaux, légaux, stratégiques, sociaux et financiers. De plus, considérant que ces critères n'ont pas tous la même importance, une pondération leur a été attribuée. À la suite de cette démarche, quarante actions ont été retenues parmi les 100 identifiées préalablement.

Adoption du Plan d'action en environnement 2020-2021

Par l'adoption de ce plan, la Ville démontre clairement son engagement envers la protection de l'environnement et l'implantation de mesures prioritaires qui rejailliront sur la qualité de vie individuelle et collective de ses citoyens. En effet, le plan met en lumière les actions retenues à la suite de la démarche de consultation et dont la réalisation est prioritaire pour la période 2020-2021.

De plus, ce document constitue un outil de gestion et de suivi essentiel pour l'administration municipale, puisqu'il comprend des cibles à atteindre pour chacune des actions. Un suivi rigoureux pourra donc être effectué afin d'assurer l'avancement des actions, le respect des orientations ainsi que l'atteinte des objectifs.

MOT DE LA MAIRESSE

ENVIRONNEMENT : BROSSARD EN ACTION !

Les enjeux environnementaux sont internationaux. Leur impact se fait aussi sentir chez nous et nous interpelle tous. Pensons à la grande marche historique pour le climat qui s'est déroulée en septembre 2019. La population, particulièrement la jeunesse, s'est prononcée et a énoncé sa volonté d'agir et de voir les dirigeants d'ici et d'ailleurs mettre l'épaule à la roue. Les membres du conseil municipal et moi-même nous sentons directement interpellés par ce discours et par l'urgence climatique, puisque nous souhaitons léguer aux générations futures une ville et une planète plus saine. Pour y arriver, nous devons agir, ici et maintenant. C'est donc avec beaucoup de fierté que nous vous présentons le nouveau plan d'action en environnement de Brossard.

Découlant de la politique environnementale, le plan d'action 2020-2021 consolide l'engagement du conseil municipal et de l'administration envers la préservation de l'environnement et le bien-être de sa communauté. Tel un constant rappel de l'importance que la Ville accorde à la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement, ce document présente des actions prioritaires que la Ville entend entreprendre pour répondre aux enjeux environnementaux actuels. Dans un souci de transparence auprès de la population, et pour démontrer la rigueur de cette démarche, des cibles à atteindre ainsi qu'un échéancier ont été établis pour chacune des mesures identifiées.

Rappelons que l'élaboration de ce plan a été rendue possible grâce à la collaboration des Brossardoises et des Brossardois, qui ont été nombreux à répondre au sondage en ligne et à participer à la consultation publique tenue au printemps dernier. Les membres du conseil et moi-même avons pu les entendre et échanger avec eux sur leurs préoccupations, de même que sur les forces de la Ville en matière d'environnement. C'est avec fierté que nous vous présentons le fruit de notre travail conjoint. Avec ce plan, nous sommes maintenant mieux outillés pour obtenir des résultats durables et profitables pour tous.

La planification du Bioparc et les démarches de protection du Bois de Brossard, la bonification de la foresterie urbaine, la volonté de réduire l'utilisation du plastique à usage unique, ou encore l'accessibilité et la mise en valeur des cours d'eau ne sont que quelques-uns des projets qui bénéficieront des retombées de ce plan d'action. De plus, nous vous assurons que le conseil restera vigilant afin que tous les aspects environnementaux soient considérés lors des différentes prises de décision, permettant ainsi de maintenir un équilibre entre le développement économique, la préservation de l'environnement, et le développement d'un milieu de vie de qualité pour tous.

Je remercie en terminant celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document. Merci d'avoir mis votre talent et votre expertise au service du bien commun !

La mairesse,

Doreen Assaad

MOT DE LA PRÉSIDENTE

CONSULTATION, PRIORITÉS ET PLAN D'ACTION :

La commission de l'environnement et du développement durable agit pour l'avenir de Brossard

Quelle fierté de pouvoir aujourd'hui présenter ce plan d'action en environnement ! Après plusieurs mois de consultation, de réflexion et de travail, nous pouvons enfin dire : « Ça y est ! »

La protection de l'environnement est un enjeu complexe qui englobe un ensemble de mesures, toutes aussi importantes les unes que les autres, et les villes sont des joueuses clés pour mobiliser les forces citoyennes et ainsi réduire leur empreinte écologique. À ce titre, et afin de contribuer à accélérer ce virage vert, nous avons élaboré une liste d'actions prioritaires, articulées autour de six enjeux environnementaux, qui reflète les préoccupations des Brossardoises et des Brossardois. Ce plan, à réaliser d'ici 2021, permettra à Brossard de poursuivre sa mission environnementale et d'avoir un impact réel en tant que signataire de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les membres de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD), une commission interne de la Ville formée d'élues, de citoyennes et de citoyens ainsi que de membres du personnel. Votre dévouement envers la cause environnementale me rassure quant à l'avenir de notre planète. Merci aussi à celles et ceux qui ont pris le temps de nous faire part de leurs préoccupations et de leurs suggestions. Votre engagement, votre passion et votre dévouement sont des moteurs précieux qui alimentent notre volonté d'améliorer de façon continue nos pratiques vers l'atteinte d'un objectif commun en matière de respect de l'environnement.

Présidente du CEDD et conseillère municipale,

Sophie Allard

GESTION ENVIRONNEMENTALE

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS
Offrir des programmes de subvention en environnement (composteurs domestiques, barils récupérateurs d'eau de pluie, couches lavables, lames déchiqueteuses, etc.)	• Distribuer chaque année l'ensemble des subventions disponibles pour chacun des programmes	En cours
Mettre à jour et bonifier la grille des critères du Système d'évaluation en développement durable (SEDD)	• Créer un comité à l'interne dédié à la bonification de la grille • Présentation de la nouvelle grille au CCU et à la CEDD	2020
Poursuivre l'intégration des critères du guide des événements écoresponsables dans le cadre de toutes activités organisées par la Ville, notamment les réunions internes, consultations publiques et événements d'envergures, afin de favoriser une saine gestion des matières résiduelles, l'économie d'eau potable, et la réduction des gaz à effet de serre	• Bannir en 2020 l'achat et la vente de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les bâtiments municipaux • Bannir l'utilisation de plastique à usage unique dans au moins 50 % des activités de la Ville d'ici 2021 (amélioration continue) • Éliminer en 2021 la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique dans les activités organisées par la Ville, en les remplaçant par des contenants réutilisables • Donner une formation à toutes les directions	2020-2021
Encourager et faciliter la mise en place d'initiatives, d'activités et de projets en environnement, notamment au sein des établissements scolaires, des groupes citoyens et du secteur des ICI (industries, commerces et institutions) du territoire	• Effectuer une étude comparative des différentes plateformes de type réseau écocitoyen, et débuter la mise en place d'une plateforme propre à Brossard • Évaluer en 2021 la possibilité de créer un programme de financement pour les projets en environnement	2020-2021

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS
Bonifier l'événement du Jour de l'arbre en augmentant le nombre d'arbres distribués et en diversifiant l'offre proposée (par exemple, offrir également des semences, couvre-sols, etc.)	• Augmenter de 50 % la quantité d'arbres et arbustes offerts pour l'édition 2020 • Offrir un arbre ou un arbuste fruitier pour l'édition 2020 • Offrir des semences et couvre-sols en 2021	2020-2021
Mettre à jour la politique environnementale	• Réaliser un diagnostic environnemental • Réviser les orientations et enjeux • Adopter la nouvelle version de la politique	2021
Évaluer la possibilité d'élaborer et d'adopter un guide d'approvisionnement écoresponsable selon une approche de développement durable, d'équité, et en soutien à l'économie locale	• Présenter les résultats de l'étude	2021

SOLS ET BIODIVERSITÉ

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS
Élaborer et mettre en œuvre une politique d'agriculture urbaine	• Adopter la politique en 2020 • Augmenter le nombre d'initiatives en agriculture urbaine réalisées chaque année sur le territoire • Créer un comité à l'interne visant à assurer l'intégration de l'agriculture urbaine au sein des différents projets concernés	En cours
Implanter dans les espaces publics des aménagements favorisant la biodiversité, la préservation des pollinisateurs et l'entretien écologique (couvre-sols)	• Implanter au moins une zone d'aménagement par année • Élaborer des critères (guide) à respecter lors de l'implantation de nouvelles zones d'aménagement	En cours
Définir et mettre en œuvre les stratégies et les interventions à entreprendre visant à augmenter l'accessibilité aux cours d'eau à l'échelle du territoire	• Adopter les stratégies et les interventions retenues en 2020 • Débuter la mise en œuvre des stratégies et interventions	En cours
Poursuivre la planification du centre de plein air et l'aménagement de sentiers dans le Bois de Brossard (Bioparc)	• Présenter en 2020 un concept global d'aménagement (sentiers, aires de protection, volet éducatif, etc.) pour le site d'accueil • Déposer les demandes d'autorisation aux instances provinciales et fédérales en 2021 • Déposer les demandes d'aide financière en 2021	En cours
Poursuivre les démarches visant l'acquisition de propriétés au sein du Bois de Brossard à des fins de conservation	• Procéder à l'acquisition de nouvelles propriétés d'ici 2021 • Déposer les demandes d'aide financière en 2021	En cours

ACTIONS	CIBLE	ÉCHÉANCIERS
Informer et promouvoir davantage les milieux naturels auprès des citoyens par l'entremise des différents médias	• Bonifier l'onglet du site internet consacré à ce sujet • Diffuser davantage de publications sur le sujet dans nos différents médias • Par l'entremise de la patrouille verte, réaliser des journées d'interprétation pour la population (bioblitz) (parc des Sansonnets, Bois de Brossard, rivière Saint-Jacques, etc.) • Tenir des kiosques de sensibilisation lors des d'événements municipaux • Offrir des conférences aux citoyens abordant l'importance des milieux naturels	En cours
Obtenir le statut de réserve naturelle pour les propriétés de la Ville dans le Bois de Brossard	• Finaliser les démarches auprès du Ministère en 2020	En cours
Obtenir la certification « Ville amie des monarques » afin de favoriser la protection de l'espèce et des autres pollinisateurs	• Obtenir la certification d'ici 2021 • Répondre à au moins 8 mesures du programme de certification afin d'obtenir la reconnaissance spéciale	En cours
Informer et sensibiliser les citoyens et le secteur des ICI (industries, commerces et institutions) à l'importance des arbres en milieu urbain et renforcer le règlement relatif à la coupe et à l'entretien des arbres	• Réaliser une campagne de sensibilisation • Par l'entremise de la patrouille verte, effectuer du porte-à-porte auprès de 500 résidences et 100 ICI par année • Tenir des kiosques de sensibilisation lors des événements municipaux • Distribuer des billets de conformité et avis de non-conformité au règlement	2020-2021
Élaborer un plan stratégique et d'intervention en foresterie urbaine afin de bonifier le couvert forestier sur les propriétés privées et publiques	• Solliciter la participation publique (sondages, kiosques, etc.) • Procéder à la révision des règlements d'urbanisme (PIIA) et des critères SEDD • Définir l'état actuel de la canopée sur le territoire de Brossard • Adopter le plan d'ici 2021 • Présenter en 2021 les stratégies retenues	2020-2021
Bonifier les opérations de plantation visant l'aménagement de zones de détente ombragées dans les espaces publics	• Effectuer la plantation de 100 arbres supplémentaires dans les espaces publics d'ici 2021	2020-2021
Élaborer une stratégie de mise en valeur des milieux naturels et cours d'eau pour l'ensemble du territoire	• Présenter la stratégie	2021

AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS

Élaborer et mettre en œuvre un plan local de déplacement visant notamment à étendre le réseau cyclable et à améliorer la connexion entre les pistes cyclables et les grands centres (terminus, quartier DIX30, hôtel de ville, écoles, etc.)	• Adopter le plan en 2020
	• Respecter les objectifs ciblés dans le plan relativement à :
	  ◦ l'aménagement et à la construction de pistes cyclables et de trottoirs ;
	  ◦ la connexion à l'intérieur du réseau de mobilité.
	• Évaluer la possibilité d'obtenir la certification Vélo Québec
		En cours

Assurer l'intégration de critères écoresponsables dans la construction et la rénovation de nouveaux bâtiments municipaux	• Assurer l'intégration d'un minimum de six critères parmi les suivants (SEDD et LEED) : **1.** Aménagement écologique du site **2.** Connectivité et mobilité active **3.** Efficacité énergétique **4.** Emplacement et transport durable **5.** Gestion écoresponsable des activités et déchets de construction **6.** Gestion efficace de l'eau **7.** Matériaux recyclés **8.** Innovation	En cours
Travailler en collaboration avec le RTL afin de bonifier le service de transport en commun et les infrastructures pour faciliter les déplacements à l'intérieur du territoire brossardois	• Collaborer à l'organisation de consultations publiques (RTL) • Offrir aux citoyens le service et les infrastructures en fonction de l'échéancier de réalisation du REM • Prévoir des mesures d'ajustement lors de l'entrée en fonction du REM	En cours

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS
Effectuer une étude visant à bonifier l'offre en mobilité du secteur Panama et de la station Rive-Sud	• Travailler en collaboration avec le RTL à la réalisation de l'étude concernant la station Rive-Sud • Présenter les résultats de l'étude du secteur Panama en 2020	En cours
Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déplacements pour l'hôtel de ville favorisant les modes de transports durables pour les employés municipaux et les visiteurs	• Adopter le plan en 2020 • Offrir des incitatifs aux employés et aux visiteurs visant à favoriser l'utilisation du transport durable	En cours
Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques	• Analyser les programmes d'aide financière disponibles en 2020 • Adopter le plan d'ici 2021	2020-2021
Réaliser un bilan de l'état d'avancement du plan d'action pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Brossard	• Mettre à jour l'état d'avancement des actions issues du plan en 2020 • Poursuivre la réalisation des actions prévues en 2019 et années subséquentes • Collaborer avec l'agglomération de Longueuil pour la mise en œuvre de l'inventaire des GES	2020-2021
Encadrer l'utilisation des appareils et des foyers à combustible solide afin de diminuer les émissions de particules fines	• Définir en 2020 l'état de la situation en matière de chauffage au bois sur le territoire • Déterminer les mesures réglementaires à entreprendre • Évaluer la possibilité de créer un programme de financement pour le remplacement des foyers au bois	2020-2021
Effectuer une analyse des différentes mesures à entreprendre pour bonifier l'offre en électrification des transports au niveau des propriétés privées et publiques	• Solliciter la participation d'Hydro-Québec pour la réalisation de l'analyse • Présenter les mesures retenues • Analyser les programmes d'aide financière disponibles	2021

EAU

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS
Assurer l'aménagement de zones de végétalisation dans les emplacements propices, tels que les stationnements et les emprises publiques, afin d'assurer une meilleure gestion des eaux pluviales	• Intégrer au moins une zone de végétalisation assurant une meilleure gestion des eaux pluviales par projet concerné • Élaborer des critères (guide) à respecter lors de l'implantation de nouvelles zones de végétalisation • Renforcer les critères de la grille du système d'évaluation en développement durable (SEDD) associés à la gestion des eaux pluviales	En cours
Évaluer les différentes mesures à mettre en place pour récupérer et utiliser les eaux de pluie dans le cadre des opérations d'entretien de la Ville (nettoyage des rues, arrosage des plates-bandes, etc.)	• Présenter les mesures retenues • Élaborer un projet pilote visant à récupérer les eaux de pluie	2021

NUISANCES

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS
Informer et sensibiliser au sujet des espèces envahissantes (insectes et plantes) et promouvoir les bonnes pratiques à adopter pour lutter contre celles-ci	• Bonifier l'onglet du site internet consacré à ce sujet • Diffuser des publications sur le sujet ainsi que sur les actions entreprises par la Ville dans nos différents médias • Tenir des kiosques de sensibilisation lors des événements municipaux	En cours
Travailler en collaboration avec la société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain pour réduire les impacts et nuisances générés par le démantèlement du Pont Champlain	• Participer à des rencontres de travail • Identifier en 2020 les secteurs les plus vulnérables • Présenter en 2020 les mesures retenues • Réaliser une campagne d'information sur le sujet	2020-2021
Évaluer différentes mesures pour contrer la pollution par le bruit, notamment l'installation de murs végétalisés	• Identifier les secteurs les plus vulnérables d'ici 2021 • Réaliser une campagne de mesures sonores au sein des secteurs vulnérables • Présenter les mesures retenues	2021

MATIÈRES RÉSIDUELLES

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS
Obtenir la certification « ICI on recycle + » pour le bâtiment de l'hôtel de ville et de la bibliothèque	• Obtenir la certification	Réalisée
Assurer la valorisation des résidus alimentaires au sein de tous les bâtiments municipaux	• Desservir 100 % des bâtiments municipaux d'ici 2021	En cours
Poursuivre l'implantation de la collecte des résidus alimentaires et de la tarification incitative des résidus ultimes sur l'ensemble du territoire	• Desservir 100 % des unités unifamiliales d'ici 2021 • Augmenter de 5 % le nombre de bacs gris de 120 L distribués (petit format) • Établir une stratégie pour amorcer la desserte des multilogements en 2021	En cours
Sensibiliser les citoyens et le secteur des ICI (industries, commerces et institutions) à la réduction à la source, notamment à leur utilisation du plastique à usage unique (styromousse, pailles, suremballage, etc.)	• Réaliser une campagne de sensibilisation • Par l'entremise de la patrouille verte, effectuer du porte-à-porte auprès de 250 ICI par année • Créer un programme de reconnaissance pour valoriser les ICI qui réduisent à la source	2020-2021
Adapter les collectes aux besoins des citoyens et bonifier les outils de sensibilisation afin d'augmenter le taux de récupération et de valorisation des matières résiduelles	• Augmenter la qualité et la quantité annuelle (tonnage) de matières résiduelles vouées à la récupération et à la valorisation • Solliciter la participation citoyenne pour améliorer la communication en gestion des matières résiduelles (sondages, kiosques, etc.)	2020-2021

ACTIONS	CIBLES	ÉCHÉANCIERS
Effectuer une analyse des différentes mesures à mettre en œuvre à court terme pour favoriser la récupération du verre sur le territoire, en cohérence avec le projet d'élargissement de la consigne du gouvernement provincial	• Présenter les mesures retenues en 2020 • Débuter la mise en œuvre de la mesure retenue en 2021	2020-2021
Réduire le matériel publicitaire distribué sur le territoire et sensibiliser les citoyens	• Promouvoir davantage l'autocollant visant à éviter de recevoir du matériel publicitaire • Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source dans nos différents médias	2021

CONCLUSION

Ce plan d'action témoigne du fait que la Ville est consciente de l'importance d'agir concrètement pour préserver l'environnement et contrer les menaces environnementales potentielles pour le bien commun et collectif. Il cible les priorités d'interventions à réaliser d'ici 2021 et pour lesquelles la Ville souhaite déployer davantage d'efforts.

Articulées autour des six enjeux environnement aux de la Politique environnementale, ces actions propres à Brossard sont le fruit d'une démarche rigoureuse de consultation et de priorisation. Elles sont synonymes de l'engagement de Brossard à l'égard de l'environnement, de même que des générations d'aujourd'hui et de demain.

D'ailleurs, plusieurs des mesures mentionnées se retrouvent dans la Planification stratégique 2013-2030, ou ont été jugées prioritaires par les membres de la Commission en environnement et du développement durable (CEDD) de la Ville.

Par l'adoption et la mise en œuvre de ce plan, Brossard franchit une nouvelle étape vers l'atteinte du statut souhaité de ville exemplaire en matière d'environnement et de développement durable, une démarche qui ne pourrait obtenir le succès escompté sans la participation essentielle des Brossardoises et Brossardois à la mise en place d'initiatives qui contribuent à réduire leur empreinte écologique.

brossard